

Que rien, désormais,
Ne nous fasse souffrir et pleurer
Au point d'en oublier
La joie de la Résurrection.
Tu es le soleil éclaté de l'amour du Père,
Tu es l'espérance du bonheur éternel,
Tu es le feu de l'amour embrasé.

Que ta joie, ô Jésus, soit force en nous
Et qu'elle soit entre nous lien de paix,
D'unité et d'amour.

Mère Teresa.

La Famille



Camillienne



BIENHEUREUX
PÈRE LOUIS TEZZA

• SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| • Éditorial : Soyons porteurs de joie ! | p. 1 |
| • La piété eucharistique de saint Camille | p. 2 |
| • Communier... ou être en communion ? | p. 4 |
| • Prier, une façon d'agir ! | p. 6 |
| • Prochain week-end de recollection | p. 8 |
| • Prière | c. 3 |

En encart : LES PAGES INTERNATIONALES N°3

Toute personne désireuse de rejoindre la Famille Camillienne de France, ou simplement de s'abonner au bulletin, doit se faire connaître auprès des responsables à l'adresse ci-dessous :

Famille Camillienne de France
179 bis bd Pasteur, B.P. 26
94363 BRY-SUR-MARNE
E-mail : famille.camillienne@worldnet.fr

Participation aux frais du bulletin : 16 euros (10 n° par an)

Prochain bulletin : février 2002

PRIERE

QUE TA JOIE SOIT NOTRE FORCE,

Seigneur crucifié et ressuscité,
Apprends-nous à affronter
Les luttes de la vie quotidienne
Et ainsi à vivre
Dans une grande plénitude.

Tu as humblement et patiemment accueilli
Les échecs de la vie humaine,
Comme les souffrances de la crucifixion.
Alors, les peines et les luttes
Que nous apporte chaque journée,
Aide-nous à les vivre
Comme des occasions de grandir
Et de mieux te ressembler.
Rends-nous capables de les affronter
Patiemment et bravement,
Pleins de confiance en ton soutien.

Fais-nous comprendre
Que nous n'arriverons à la plénitude de la vie
Qu'en mourant sans cesse à nous-mêmes
Et à nos désirs égoïstes,
Car c'est seulement en mourant avec Toi
Que nous pourrons ressusciter avec Toi.

PROCHAIN WEEK-END DE RECOLLECTION

Actuellement, 16 personnes sont inscrites pour notre prochain week-end qui aura lieu :

**les 2 et 3 mars 2002,
au Foyer de Charité de Combs-la-Ville,
Seine-et-Marne,**

sur le thème : Prier avec les psaumes

Au cas où des **religieux ou des laïcs** désireraient encore s'inscrire, merci de prévenir au plus vite Jean-Marie Brocherieux, 23 rue de LAFIN, 73100 AIX-les-BAINS, avec un chèque de 10 euros, comme acompte sur le prix du week-end (35 euros).

**EDITORIAL :
SOYONS PORTEURS DE JOIE !**

Bien chers tous,

En ce début d'année, il est de tradition de se souhaiter de bons vœux. Pour beaucoup, nous nous les sommes déjà échangés... mais, pour les autres, c'est très fraternellement que nous vous adressons nos vœux de santé, de bonheur et de bonnes réalisations dans la joie et la paix du Christ, celles dont parle saint Paul :

« Soyez toujours dans la joie, priez sans relâche, rendez grâce en toute circonstance : c'est ce que Dieu attend de vous dans le Christ Jésus. (1 Th 5, 16-18)

« Que le Dieu de la paix lui-même vous sanctifie tout entiers, et qu'il garde parfaits et sans reproche votre esprit, votre âme et votre corps, pour la venue de notre Seigneur Jésus Christ. (1 Th 5, 23)

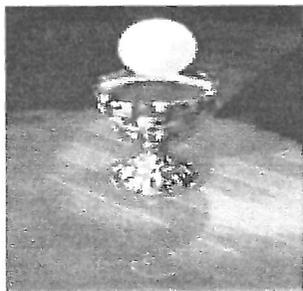
L'enseignement sur « La piété eucharistique de saint Camille » nous fortifiera encore pour tendre chaque jour vers notre charisme camillien et nous verrons, à travers les différents témoignages, que nos véritables forces se puisent dans la prière. Et si, certains jours, c'est plus difficile que d'autres, c'est la persévérance dans l'effort qui permettra une aube nouvelle après les difficultés.

Très bonne année à tous ! Soyons des porteurs de joie et de paix auprès de ceux qui en ont le plus besoin, les malades, les souffrants, les isolés !

Marie-Christine Brocherieux, présidente

L'ENSEIGNEMENT du mois

Présenté par notre accompagnateur spirituel,
le Père Michel de la Sainte Famille

La piété eucharistique de saint Camille,

La piété de notre Saint était réglée selon les directives et l'esprit de l'Eglise. Elle s'adressait d'abord à Dieu le Père, au Fils de Dieu fait Homme Jésus-Christ, au Saint-Esprit ; puis à la très sainte Vierge, aux Anges et aux Saints.

Sur son lit de mort, il invoquait Dieu le Père en lui présentant les mérites de son Fils : *Père Éternel, voici ton très Saint fils crucifié ; je te prie, par son précieux Sang, de me pardonner et de sauver mon âme pécheresse.*

Il priait aussi avec ferveur le Saint-Esprit. Mais, le centre de sa piété, c'était l'Eucharistie ; son attrait, le tabernacle.

A l'hôpital du Saint-Esprit à Rome, dans la vaste salle Sixtine, – encore existante aujourd'hui, avec son autel, mais divisée en deux, – le saint passait la plus grande partie de ses journées, et, souvent aussi, de ses nuits, ayant constamment sous ses yeux le tabernacle. Quand il arrivait à l'hôpital ou en partait, quand il avait un moment de libre, surtout pendant la nuit, il se mettait là en adoration, profondément recueilli. Chaque fois qu'il passait devant l'autel, il faisait dévotement la gémulation jusqu'à terre.

Pourquoi ?

Tu ne t'acharnes plus à calculer la portée de ton geste mais la profondeur de ton union à Dieu. S'il n'y a pas dans la vie de tout chrétien des moments où l'urgence est de « L'aviser pour qu'il m'avise », comme le disait le Curé d'Ars, tout risque d'être de l'activisme et du baratin. Prendre du temps pour Dieu, c'est gagner des heures inestimables pour les autres.

Pour vous, la messe est-elle une prière ?

C'est le sommet ! Faire descendre l'Amour dans mes mains d'argile est le plus grand moment de ma vie. Si le prêtre croit vraiment à l'Eucharistie, les gens le verront, ils croiront et se rassembleront . S'il s'en fout, s'il célèbre comme on fait la vaisselle, les gens partiront.

Quel cœur faut-il avoir pour prier ?

Un cœur de pauvre. Plus on se suffit à soi-même, plus la prière est détestable, sans objet, sans but. Plus on se fait petit, plus on a conscience de sa pauvreté, plus la prière jaillit.

2 - Prier, une façon d'agir !

Guy Gilbert est prêtre éducateur depuis près de trente ans. Il vient de publier son dix-neuvième ouvrage : « *Ma religion, c'est l'Amour* » (Stock, 240 p. 110,50 F – 16,85 €)

Voici quelques extraits des propos recueillis par Luc Adrian pour Famille Chrétienne, numéro spécial (janvier 2002)

Votre devise est « Aime, lutte et prie ». C'est-à-dire ?

Aime : l'amour seul transforme les êtres et les fait avancer.
Lutte : sois un battant, un premier de cordée. Prie : les oiseaux volent, les poissons nagent, l'homme prie. La prière lui est aussi essentielle que la respiration. Pour bien aimer et lutter, il faut prier.

Comment priez-vous ?

Tous les jours, le bréviaire, le chapelet, l'Eucharistie. Une heure le matin, une heure d'intimité absolue avec Celui qui me fait vivre. C'est mon oxygène, indispensable pour vivre. Et tous les dix jours, durant quarante-huit heures, je vais dans un monastère pour fermer ma gueule et écouter Jésus-Christ. Sans la prière, je suis foutu !

A votre avis, il vaut mieux prier ou agir ?

Quand j'ai commencé mon ministère auprès des jeunes marginalisés, j'ai cru que la prière ne valait pas un contact urgent ou un sauvetage. Et puis des moments de vide m'ont appris une chose essentielle : plus je voulais en faire... moins j'en faisais ! Je crois maintenant beaucoup plus à la force de la prière qu'à mon action, même si celle-ci est importante. Par la prière, l'action prend une dimension plus humble mais sacrament plus efficace.

Aux malades qui lui demandaient leur guérison, il indiquait le tabernacle en disant : *C'est là qu'est le vrai médecin*. Ou bien : *Va devant l'autel du très saint Sacrement et dis 5 Pater et Ave. Lui seul peut le donner et te donnera la santé... Celui-là*, disait-il à un autre, *peut te donner tout salut*.

Lorsqu'en 1604, à Naples, il se chargea de l'hôpital de l'Annunziata, sa première pensée fut d'établir, près des salles, une chambre-oratoire afin d'y conserver la Sainte Eucharistie pour le réconfort des Infirmes.

Quand il entra à la maison ou qu'il en sortait, il passait par l'église pour saluer son Dieu. En arrivant dans une maison de l'ordre, avant même de détacher ses éperons, il visitait le très saint Sacrement et « l'adorait avec un très vif sentiment de dévotion et de respect ».

Il visitait les églises où avait lieu l'Exposition des 40 heures et il s'y arrêta le plus de temps possible.

A Jésus-Eucharistie, il confiait ses désirs, ses besoins, ses angoisses. Dans des nécessités plus pressantes, il rassemblait ses religieux, les conduisait à l'église, et là, devant le tabernacle ouvert, il demeurait longtemps avec eux en adoration.

Il entourait l'Eucharistie d'honneur et d'amour. Un jour, dans la salle Sixtine, il vit deux hommes qui, le chapeau sur la tête, causaient devant l'autel du très saint Sacrement. L'un était chrétien et l'autre juif. Le Saint les éloigna tous les deux, non sans avoir fait au chrétien une sévère réprimande.

tiré de « l'esprit de Saint Camille » de M. Vanti

TEMOIGNAGES

I - Communier ... ou être en communion ?

Dernièrement, j'ai vécu une expérience qui m'a fortement interpellée. J'ai rencontré à l'hôpital un vieux monsieur d'environ 90 ans. Cet homme priait souvent et communiait volontiers chaque semaine. Lorsqu'il rentra à la maison, il me dit son désir de recevoir la Communion seulement aux fêtes. Je la lui portai la dernière fois pour le 15 août. A ce moment-là, son état de santé était plus fragile, mais son esprit était toujours présent. De lui-même, il demanda le prêtre pour recevoir l'Onction des Malades. Peu de temps après, son chemin sur la terre s'achevait.

Le lendemain de la Messe des funérailles, je suis allée voir sa sœur qui vivait avec lui depuis plusieurs années pour le soigner. Elle m'accueillit avec joie et très vite me fit part de son bouleversement : « Regardez ce que je viens d'apprendre » et elle me tendit le testament de son frère. Il léguait tous ses biens à différentes œuvres et, à la fin, il stipulait en termes sévères que son fils ne devait absolument rien recevoir. « Il sait très bien pourquoi j'agis ainsi ». Tels étaient les derniers mots du testament...

Ainsi cet homme, extérieurement « bon chrétien, pratiquant », était mort avec tous les sacrement, il avait eu une belle messe d'enterrement... et en même temps, il rejetait inexorablement son fils !

Que signifiaient alors les communions reçues, l'Onction des Malades demandée en toute conscience, le partage de ses biens aux pauvres ? Satisfaire un besoin d'être en ordre avec Dieu, d'avoir son passeport en règle pour franchir sans encombre la porte du paradis ? Le catéchisme de notre enfance allait dans ce sens, il faut bien le reconnaître !

Mais, est-ce bien cela que le Seigneur attend de nous, baptisés, qui sommes ses enfants ? Si je reçois un sacrement, si je communie pour obéir à une loi, lorsque c'est fait, j'ai accompli mon devoir et j'ai la conscience tranquille. Mais si la Parole du Seigneur m'habite et si je comprends que recevoir le Pain de Vie exige de moi d'entrer en communion d'amour avec le Seigneur et avec mes frères, alors je ne peux pas ne pas entendre cette parole de Jésus : « Quand tu présentes ton offrande à l'autel, si là tu te souviens que ton frère a un grief contre toi, laisse là ton offrande et va d'abord te réconcilier avec ton frère, puis, reviens, et alors présente ton offrande » (Mt 5,23) ou celle-ci : « Tout ce que vous faites au plus petit des miens, c'est à moi que vous le faites. » (Mt 25, 40)

Et quand, avec Jésus, je prierai le Notre Père, je m'arrêterai à la phrase : « Père, pardonne-nous comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés... », alors, je ne pourrai pas faire autrement que de crier vers le Seigneur, et, avec Lui, le pardon deviendra possible.

Et moi, visiteuse de malades, qui ai prié à plusieurs reprises avec cet homme en lui donnant le Pain de Vie, qu'ai-je fait pour l'orienter sur le chemin de « la communion avec Dieu et avec ses frères » ? J'ignorais l'existence de ce fils, je n'avais pas à l'exhorter au pardon – mais si j'avais insisté sur le fait qu'un sacrement est une rencontre avec Jésus-Christ sauveur, qui ne peut être vraie et profonde que si je suis, ou je désire être, en communion avec mes frères, peut-être l'aurais-je aidé à avancer sur la route de la réconciliation. Ne le faisant pas, ne suis-je pas, en quelque sorte, complice de sa façon de penser et d'agir ?

Cette expérience est pour moi une lumière. Elle m'aidera dans la manière dont j'accompagne un malade et prie avec lui. C'est pourquoi je vous la partage simplement.

Sœur Jacqueline (témoignage transmis par le Père Meyer, camillien)

Ainsi, le rêve et la conviction personnelle de saint Camille que la petite « plante » qu'il avait fondée serait un jour répandue dans le monde entier se réalisent-ils de plus en plus, et de façon belle et originale.

Je me sens très proche de chaque membre de la FCL. Je remercie Dieu pour le travail que vous faites pour les malades et les pauvres, au nom camillien.

Chers amis, que Lui vous bénisse ainsi que vos familles, maintenant et toujours.

Nous nous souvenons des uns des autres dans la prière.

Frank Monks

De toutes ces rencontres, de tout ce travail, de ces approbations officielles, et de ces encouragements, découle maintenant l'annonce de la
**PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE MONDIALE
DE LA FAMILLE CAMILLIENNE**

**les 15, 16 et 17 mai 2002,
à Bogotà, en Colombie,**

à laquelle sont conviés tous les présidents, par pays, de la Famille Camillienne.

Prochain bulletin international : juin 2002

LA FAMILLE CAMILLIENNE
BP 26 - 94363 Bry-sur-Marne Cedex - France

LES PAGES INTERNATIONALES
Edition en français - N°3 - JANVIER 2002

Meilleurs vœux et bonnes nouvelles !

A nos frères
Qui partagent et vivent nos idéaux
Et qui luttent pour que la lumière de l'espérance ne s'éteigne pas.
Aux amis qui nous stimulent et nous accompagnent,
Avec amour sur ce chemin.
Ils appuient nos actions et y collaborent
Avec solidarité.
Aux malades et aux personnes âgées,
A ceux qui se sentent seuls et angoissés,
A tous ceux qui souffrent
Face à un présent et à un avenir incertains.

Par ce bulletin,

En cette nouvelle année,

Nous voulons faire résonner dans vos cœurs

Les paroles de la bénédiction biblique :

**« Que le Seigneur te bénisse et te protège,
qu'il fasse briller son rayonnement sur toi
et qu'il t'accorde sa faveur ;**

Que le Seigneur demeure en toi

Et qu'il te donne sa paix. »

J'ai reçu en octobre un message du Père Frank Monks, Supérieur Général, dans lequel il m'envoie **les Statuts Généraux de la Famille Camillienne et le décret d'approbation** de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, c'est-à-dire du Saint-Siège.

Cette approbation nous réjouit et nous stimule pour continuer à vivre, avec encore plus de responsabilité et d'engagement, notre appartenance à la Famille Camillienne.

Des statuts sont nécessaires pour toute association, ou pour tout groupe, afin de cheminer avec unité, en suivant les mêmes critères, les mêmes orientations générales, et pour s'organiser.

Le défi que les statuts nous invitent à suivre aujourd'hui, tant au niveau personnel qu'en groupe, c'est celui de faire vivre notre charisme.

Je vous invite à étudier ces statuts, à les pratiquer avec sérieux et responsabilité, et ce sera bénéfique pour tous.

Que le Seigneur Jésus et saint Camille nous aident à être toujours ouverts à suivre leur spiritualité et ainsi, jour après jour, de nouveaux horizons, de nouvelles possibilités verront le jour dans notre vocation de service aux malades.

Je vous embrasse fraternellement,

Isabel Calderon

Présidente internationale de la Famille Camillienne

DECRET D'APPROBATION DU 7 JUILLET 2001 :

« L'association FAMILLE CAMILLIENNE de l'Institut religieux des Clercs Réguliers Ministres des Infirmes (Camilliens), dont la Maison Générale se trouve dans le diocèse de Rome, est une association de fidèles qui désirent partager le charisme transmis par saint Camille de Lellis à ses fils, en l'adaptant à l'état de vie de ses membres.

Les membres de l'association, tout en restant dans le monde, sont sensibles à l'appel de l'Eglise, et partagent l'idéal, l'esprit et la mission apostolique de l'Institut mentionné ci-dessus.

La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, après avoir attentivement examiné les statuts présentés, déclare que **la dite association est une Œuvre propre à l'Institut et que, comme telle, elle doit être reconnue de tous.**

Ce Dicastère (tribunal) recommande que ces statuts, approuvés par le Chapitre Général de l'Ordre, célébré au mois de mai 2001, soit suivi par les membres de la Famille Camillienne. De plus, par ce présent décret, ce même Dicastère confie au Chapitre Général l'approbation des modifications des statuts, qui seront éventuellement nécessaires dans le futur. »

Piorgiorgio Silvano Nest, CP, Secrétaire.

► Le texte des statuts généraux est disponible dans chaque Province de l'Ordre.

Les statuts ont le grand avantage d'unifier la FC répandue dans le monde, tout en donnant la possibilité aux groupes nationaux de formuler des **statuts locaux**.

Le fait que la FCL ait déjà fait du chemin et soit vue de façon positive se mesure au nombre de références qui lui ont été faites, même en dehors de la discussion sur les statuts, pendant le dernier Chapitre Général. L'étude rapide du *Document Capitulaire* (n°38, 39, 40, 54) et des *Lignes Opératives* (1.2 ; 3.6 ; 3.6.1 ; 4.4) issues de ce même Chapitre, en témoigne.

Il est à noter que **le Saint Père, dans sa lettre du 15 mai 2000, à l'occasion du 450^e anniversaire de la naissance de Camille, a affirmé :** « *Et dans votre Institut s'est ouvert récemment un chapitre riche d'espérance, en raison des groupes de laïcs, hommes et femmes, qui ont choisi de vivre leur vie chrétienne à la lumière du charisme et de la spiritualité camilliens. En exprimant mes encouragements pour de telles collaborations prometteuses, je souhaite que l'implication dans la formation et la participation à la vie de l'Ordre puissent apporter « des approfondissements inattendus et féconds de quelques aspects du charisme, leur redonnant une interprétation plus spirituelle et stimulant de nouveaux dynamismes apostoliques » (Vie Consacrée).*

UNE CROISSANCE CONTINUE

Pendant ce temps, la famille continue de croître. Actuellement, en Europe, elle a des adhérents en **Espagne, Irlande, Angleterre, France et Italie**. Je pense que l'on peut dire que l'effort d'identification continue dans de nombreux pays européens. Ces efforts doivent être toujours considérés comme salutaires du moment qu'ils aident à clarifier l'identité de la Famille Camillienne. En raison de l'honnêteté et de la sincérité des personnes impliquées dans ce processus, je ne doute pas que cela porte de grandes promesses pour l'avenir.

Il y a aussi des groupes de Famille Camillienne au **Bénin, au Burkina Faso, en Australie, aux Etats-Unis et au Canada**.

Au moment où je vous écris, la FCL est composée de plus de **deux mille membres** qui ont fini le programme de formation et qui se sont publiquement engagés à adhérer au style camillien. La FCL a sa propre structure d'organisation au niveau international qui coordonne la vie et l'esprit de l'organisation.

A la fin du Chapitre, la Consulte institua donc une commission composée de religieux et de laïcs pour réaliser la proposition indiquée. Trois rencontres d'une semaine ont conduit à l'approbation des statuts de la FCL par la Consulte Générale (1998), qui fut mise en acte *ad experimentum* dans les trois années qui ont suivi.

Pendant ces trois années, la commission internationale mixte (religieux-laïcs) a évalué les réactions et les commentaires des membres de la FCL. Les observations concernant les statuts furent transcrites dans un texte très amélioré qui fut présenté au Chapitre Général de 2001 pour approbation définitive.

Au cours de la session du jeudi 17 mai après-midi, les statuts de la FCL furent approuvés par le Chapitre Général réuni à Mottinello, avec quelques modifications mineures. Et le 7 juillet 2001, la Congrégation pour la Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique a approuvé les statuts, sans aucun changement. Tout changement ultérieur des statuts actuels, pourra, à l'avenir, être débattu au Chapitre Général sans devoir recourir à la sus-dite Congrégation. **La Famille Camillienne fait désormais officiellement partie de l'Ordre.**

QUE NOUS DISENT LES STATUTS ?

Ils définissent bien la Famille Camillienne comme une « *association qui réunit les personnes qui se sentent appelées comme laïcs à vivre leur engagement baptismal à travers le témoignage de l'amour de Dieu pour les malades et les souffrants, selon le charisme que saint Camille de Lellis a reçu de Dieu et l'a transmis à l'Ordre qu'il a fondé .* »

La FCL est clairement définie comme « *partie de l'Ordre Camillien* ». Le fait de **faire partie de l'Ordre Camilien est le désir des membres de la FCL** qui ont toujours voulu un lien fort avec la branche masculine camillienne des Ministres des Infirmes, **tout en restant en même temps autonomes**. L'autonomie de la FCL se voit dans l'élection de leurs propres personnes en charge, à l'exception de l'accompagnateur spirituel qui est nommé par le Supérieur Général au niveau international et par le Supérieur Provincial, au niveau de la Province, afin de protéger le lien entre les deux entités.

Les statuts définissent dans le détail les objectifs de l'association, les bases de la spiritualité, l'organisation tant internationale que nationale, la gestion financière, les critères et les modes d'admission, et la formation requise.

LA FAMILLE CAMILLIENNE AUJOURD'HUI

En accédant au début de mon mandat pour six ans comme supérieur général des Camilliens, **je suis convaincu que la croissance de la Famille Camillienne Laïque est un des signes les plus encourageants de vie et de vitalité à l'intérieur de l'Ordre.** Cela ne devrait pas nous étonner, tant la recommandation du Concile Vatican II à faire référence aux origines charismatiques a fini par nous interroger sur la collaboration avec les laïcs, **un thème important pour saint Camille.** Au-delà du fait que le premier groupe à sa suite fût considéré dans le monde de la santé et de la souffrance comme *une compagnie d'hommes pieux et de bien* (laïcs), un an après la création de l'Ordre, Camille fonda un Institut séculier afin de ne pas perdre cet engagement des laïcs. Le groupe des laïcs fut d'une telle importance qu'on leur donna deux chambres dans la maison de la Madeleine, pourtant déjà bien remplie.

Cependant, dans l'attitude confuse de l'Eglise, dans les siècles qui ont suivi, de considérer le laïcat comme un état inférieur, comme de simples exécutants des projets élaborés par les évêques, les prêtres et les religieux, sans pouvoir de décision, même à l'intérieur de l'Ordre, l'idéal de saint Camille s'est relâché. Les Camilliens ont continué à entretenir des bons rapports avec les laïcs, cependant sans instituer une collaboration organisée et en ayant toujours des religieux à la tête.

LE CONCILE VATICAN II

Tout a changé avec les enseignements de Vatican II. Ce fut un appel à considérer **le baptême** non seulement comme un don de salut mais aussi comme **une invitation à la mission.** Les laïcs devaient s'engager dans l'Eglise, non pas comme spectateurs mais en participant activement, avec des droits et des devoirs. Là où les religieux ont assumé cette mentalité, cela les a aidés à dépasser un comportement paternaliste et manipulateur, commun aux précédentes formes de collaboration. A la fin de Vatican II, la participation des laïcs dans la vie de l'Eglise a été vue comme une question de justice. Et même si l'on reconnaît que le manque de vocations et le vieillissement des religieux du vieux monde a rendu beaucoup de personnes conscientes du besoin d'impliquer les laïcs, ceci ne peut cependant pas être la raison principale pour une collaboration

significative. Elle est **un droit des laïcs, et elle fait partie des obligations dérivant du baptême.**

L'appel de Vatican II fut entendu par les Camilliens du **Brésil** : dans les années soixante-dix, le Père Alphonse Pastore commença à définir la Famille Camillienne Laïque, avec un succès discret. Vers la fin des années soixante-dix, la Province autrichienne fut intéressée par le projet brésilien et le Père Provincial, P. Haschek, alla lui-même voir sur place. Il en résulta l'institution de la Famille Camillienne Laïque en **Autriche**, animée par les Pères Gots et Haschek. Le Père Pastore fut ensuite incardiné dans le clergé diocésain (en 1981) et, bien que la continuant pendant une brève période, son initiative ne survécut pas longtemps. Si l'expérience brésilienne s'épuisa, la branche autrichienne fit une croissance forte et saine et elle s'est diffusée. Le modèle autrichien est associé aux paroisses, il a ses propres formations, et chaque groupe local définit les objectifs pour faire face aux besoins des malades du lieu. Encore aujourd'hui, la fondation de ce Pays européen est parmi les plus nombreuses et l'un des meilleurs succès parmi les diverses FCL.

Pendant ce temps, dans les années quatre-vingt, en **Colombie/Pérou**, un groupe important de laïcs jetaient les premières semences d'une grande récolte, animé par les Pères A. Tarraran et E. Stenico : tous deux insistèrent sur **l'importance de la formation**. Avec une base de formation bien préparée et avec une identité bien claire, la fondation s'est renforcée **jusqu'à être une part importante de la vie pastorale dans le monde de la santé des deux pays andins**. On apprécie là la beauté d'un laïc parfois impliqué à temps complet dans les diverses formes de ministère qui soutiennent la mission. Dans ce processus de croissance, le laïc a défié silencieusement les religieux camilliens, en vivant ce même charisme dont les religieux parlaient de devoir transmettre aux laïcs.

COLLEVALENZA

En 1992, fut célébré le quatrième centenaire de la création de l'Ordre du premier groupe camillien. Beaucoup de programmes ont été organisés pour souligner l'événement, tant au niveau local qu'au niveau national et international. La Consulte Générale a décidé que le point central de l'événement ne serait pas cependant une grande démonstration festive mais plutôt **la relance et la promotion de la coopération avec les laïcs**. Dans cet esprit, un Congrès international fut organisé à Collevaenza les 21-23 mai 1992. Le congrès « *Unis dans une même mission* » fit appel à plus de trois cents délégués religieux et laïcs représentant quinze pays

différents pour partager une identité commune. Dans la salle de l'Assemblée, le rapport religieux-laïcs fut de 1 pour 4. Cette rencontre fut un bouleversement dans l'Ordre dans la considération qui, à partir de là, a été portée aux laïcs. Tant d'enthousiasme et d'envie d'agir furent suscités que chacun est rentré chez lui convaincu d'appartenir à une même famille répandue dans le monde entier, avec ce devoir à accomplir : **répandre l'amour miséricordieux du Christ aux malades, dans une collaboration entre laïcs et religieux.**

Le message que nous ont lancé les laïcs, à nous les religieux, à Collevaenza, fut clair et fort :

- Aidez-nous à comprendre l'identité des religieux camilliens ;
 - Appliquez-vous à comprendre que les laïcs aussi ont une vocation qui leur est propre dans l'Eglise ;
 - Et, s'il vous plaît, partagez le charisme et la spiritualité avec nous de façon plus ouverte.
- **Le défi était lancé.**

L'ESPRIT MISSIONNAIRE

La Colombie et l'Autriche ont pris une dimension missionnaire très active diffusant le message de la FCL à l'Argentine, l'Uruguay, l'Equateur et le Venezuela, en Amérique du Sud ; en Hongrie, Roumanie et Haut Adige, en Europe Centrale. Il est intéressant de noter que la FCL est florissante dans quelques pays (Uruguay, Roumanie, Venezuela) et **dans beaucoup de villes où ne sont pas présentes des communautés religieuses camilliennes.**

L'Esprit souffle où il veut.

CHAPITRES GENERAUX : LES STATUTS DE LA FAMILLE CAMILLIENNE

L'étape suivante du développement de la Famille Camillienne est venu au **Chapitre Général de Bucchianico de 1995. Pour la première fois des laïcs camilliens ont été présents au Chapitre pendant une semaine.**

Le Chapitre demanda que l'Ordre « *constitue, autant que possible, la Famille Camillienne* ». De plus, le même Chapitre a demandé « *l'institution d'une commission ayant pour but de définir l'identité de la « famille camillienne », les critères de participation, au moyen de statuts* ».